



**DEPARTEMENT DE L'ALLIER**

**COMMUNE DE DESERTINES**

**MARCHE A BONS DE COMMANDES**

**Travaux d'entretien et  
amélioration de la voirie**

#### **4. BORDEREAU DES PRIX**

## **BORDEREAU DE PRIX**

N° de Prix	Désignation	Unité	Prix HT Euros
<b>1.00</b>	<b>Signalisation particulière au chantier et traçage des réseaux</b>		
<b>1.10</b>	<b>Installation de chantier</b> Ce prix rémunère au forfait ; La fourniture et mise en place de la signalisation temporaire de chantier	FF	
<b>1.20</b>	<b>Repérage et traçage des réseaux enterrés</b> Ce prix rémunère au forfait ; Le repérage et le traçage des différents réseaux enterrés suivants les DICT. Le traçage devra correspondre aux normes de chaque concessionnaires réseaux et maintenu durant la durée des travaux	FF	
<b>2.0</b>	<b>Terrassement – mouvement de terre-démolition- rabotage</b> Les quantités donnant lieu à règlement sont les cubes mesurés au profil. Pour l'évacuation des déblais, aucune plus-value pour distance supplémentaire ne sera payée lorsqu'il s'agira de leur transport à la décharge, l'entrepreneur en faisant son affaire ; par contre, lorsque l'administration demandera vers un dépôt ou un autre chantier, la distance maximum à vol d'oiseau sera de 6 km ; au-delà un supplément kilométrique sera appliqué		
<b>2.1</b>	<b>Décapage de terre végétale</b> Ce prix rémunère au mètre cube effectif comprenant chargement, transport, mise en dépôt.	M <sup>3</sup>	
<b>2.2</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de terre végétale</b> Ce prix rémunère au mètre cube effectif : Le revêtement en terre végétale sur une épaisseur moyenne de 0.20 m après damage, des talus de remblais, des anciennes chaussées scarifiées, des zones définies au projet, ou sur la demande du Maître d'œuvre. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture de la terre végétale (non contaminé par l'Ambrosie),</li> <li>- le chargement, le transport, et le déchargement aux lieux d'emploi,</li> </ul> la mise en œuvre et notamment l'élimination des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers...) non évacués lors de l'opération de décapage, ainsi que le tassement et l'ameublissement éventuels. <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 43 m3</li> <li>• chantier de 50 à 199 m3</li> <li>• chantier de plus de 200 m3</li> </ul>	M <sup>3</sup> M <sup>3</sup> M <sup>3</sup>	
<b>2.3</b>	<b>Terrassement généraux en terrain meuble à l'engin</b> Ce prix rémunère au mètre cube effectif : Le chargement et évacuation des déblais à la décharge, réglage des fonds de la côte voulue <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 43 m3</li> <li>• chantier de 50 à 199 m3</li> <li>• chantier de plus de 200 m3</li> </ul>	M <sup>3</sup> M <sup>3</sup> M <sup>3</sup>	
<b>2.4</b>	<b>Supplément kilométrique pour transport au-delà du sixième kilomètre centré sur le chantier</b>	Km/ M3	

<b>2.5</b>	<b>Rabotage à froid sur 0,05 m</b> Ce prix rémunère au mètre carré : Le rabotage à froid sur 0.05 d'épaisseur et d'une largeur minimum de 0,50 m y compris engravure, balayage et évacuation <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 99 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 100 à 299 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de plus de 300 m<sup>2</sup></li> </ul> Plus-value applicable par centimètre d'épaisseur supplémentaire au-delà de 5 cm.	M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> Cm/ M <sup>2</sup>	
<b>3.00</b>	<b>Mise à niveau d'ouvrages divers</b>		
<b>3.1</b>	<b>Mise à niveau de têtes de bouches à clef Eau ou Gaz</b> Ce prix rémunère à l'unité: Mise à niveau de têtes de bouches à clef Eau ou Gaz sur 10 cm d'épaisseur maximum sur chaussée	U	
<b>3.2</b>	<b>Mise à niveau de regards de visite d'assainissement</b> Ce prix rémunère à l'unité: Mise à niveau de regards de visite d'assainissement sur 10 cm d'épaisseur maximum comprenant coffrage, fourniture et mise en œuvre de béton, toutes sujétions d'exécution	U	
<b>3.3</b>	<b>Mise à niveau de chambre France Telecom</b> Ce prix rémunère à l'unité: Mise à niveau de chambre France Telecom sur 10 cm d'épaisseur maximum, compris coffrage, fourniture et mise en œuvre de béton, toutes sujétions d'exécution	U	
<b>4.0</b>	<b>Constitution de voirie</b>		
<b>4.1</b>	<b>Découpe soignée du revêtement</b> au marteau pneumatique à la scie mécanique	ML ML	
<b>4.2</b>	<b>Mise en œuvre de Géotextile d'un grammage de 270 gr/m<sup>2</sup> y compris fourniture et coupe</b>	M <sup>2</sup>	
<b>4.3</b>	<b>Balayage mécanique de voirie avant mise en œuvre de liant hydrocarbure y compris évacuation des déblais</b>	M <sup>2</sup>	
<b>4.4</b>	<b>Scarification de la chaussée sur une profondeur de 0,05 m à 0,10 m</b>	M <sup>2</sup>	
<b>4.5</b>	<b>Fourniture et mise en place par couche de 0,20 m de grave</b> Ce prix rémunère au mètre cube effectif : La fourniture et mise en place par couche de 0,20 m de grave de carrière y compris réglage de pente et compactage <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0/20</li> <li>• 0/31,5</li> <li>• 0/60</li> <li>• 0/80 à 0/100</li> </ul>	M <sup>3</sup> M <sup>3</sup> M <sup>3</sup> M <sup>3</sup>	
<b>4.6</b>	<b>Réparations localisées à la grave émulsion y compris couches d'accrochage et de scellement</b>	M <sup>2</sup>	
<b>4.7</b>	<b>Exécution de revêtement superficiel d'émulsion bicouche</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement superficiel d'émulsion bicouche tel que prévue au C.C.T.P. <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000m<sup>2</sup></li> </ul>	M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> M <sup>2</sup>	
<b>4.8</b>	<b>Exécution de revêtement superficiel d'émulsion tricouche</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement superficiel d'émulsion tricouche tel		

	<p>que prévue au C.C.T.P.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	
<b>4.9</b>	<p><b>Exécution de revêtement en enrobés 0/10 à chaud (chaussée)</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement en enrobés 0/10 à chaud à raison de 130 kg/m<sup>2</sup> (épaisseur 5 à 6 cm) y compris toutes sujétions d'applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	
<b>4.10</b>	<p><b>Exécution de revêtement en enrobés 0/6 noir à chaud (trottoir)</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement en enrobés 0/6 noir à chaud à raison de 110kg/m<sup>2</sup> (épaisseur 4 cm) y compris toutes sujétions d'applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	
<b>4.11</b>	<p><b>Exécution de revêtement en enrobés 0/6 rouge à chaud (trottoir)</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement en enrobés 0/6 rouge à chaud à raison de 110kg/m<sup>2</sup> (épaisseur 4 cm) y compris toutes sujétions d'applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	
<b>4.12</b>	<p><b>Exécution de revêtement en enrobés 0/10 basse température.</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement en enrobés 0/10 basse température (température d'application comprise entre 40 et 45°C) y compris toutes sujétions d'applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	
<b>4.13</b>	<p><b>Exécution de revêtement en enrobés à base de liant végétal.</b> Ce prix rémunère au mètre carré : L'exécution de revêtement en enrobés à base de liant végétal y compris toutes sujétions d'applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul>	<p>M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup> M<sup>2</sup></p>	

4.14	<p><b>Exécution d'enrobé à froid 0/10</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  L'exécution d'enrobé à froid 0/10 sur des épaisseurs moyennes comprises entre 5 et 8 cm y compris toutes sujétions de réglage et de compactage incluses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chantier de 0 à 199 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 200 à 499 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier de 500 à 999 m<sup>2</sup></li> <li>• chantier au-dessus de 1000 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Application manuelle</p>	M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> M <sup>2</sup> M <sup>2</sup>	
4.15	<p><b>Exécution de purges sur chaussée</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  Le sciage, le décaissement des parties à traiter sur une profondeur moyenne de 0.50 m, le compactage du fond de forme, le remblaiement en GNT 0/31.5 sur environ 0.40m après compactage, grave émulsion, 130 kg/m<sup>2</sup> de béton bitumeux 0/10  Application manuelle</p>	M <sup>2</sup>	
4.16	<p><b>Réfection définitive de tranchée existante</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  Le sciage, le décaissement des parties à traiter (largeur minimum 1.50ml) sur une profondeur moyenne de 0.10 m, le compactage du fond de forme, le remblaiement en GNT 0/31.5 sur environ 0.10m après compactage, grave émulsion, 130 kg/m<sup>2</sup> de béton bitumeux 0/10 et fermeture des bords de tranchée à l'émulsion + sable.  Le béton bitumeux sera appliqué mécaniquement.</p>	M <sup>2</sup>	
4.17	<p><b>Pavage de voirie et trottoirs</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  La fourniture, le transport, la mise en œuvre de pavé granit suivant toutes suggestions de dimensions et modalité de disposition.</p>	M <sup>2</sup>	
4.18	<p><b>Mortier de joints de pavage</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  La réalisation de joints comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un mortier de joint de type « Lanko » 715 ou équivalent dans l'optique de lier des pavés destinés à recevoir une circulation routière qui supportera un salage hivernal. La mise en œuvre se fera de 2 kg de produit /m<sup>2</sup> de pavage / mm de hauteur de pavé</p>	ML	
4.19	<p><b>Trottoirs - Cheminements – Places en stabilisé</b>  Ce prix rémunère au mètre carré :  La fourniture et mise en œuvre de matériaux pour confection de revêtement stabilisé sur trottoirs et cheminements piétons (épaisseur environ 4cm sur une largeur moyenne de 1ml).  Il comprend notamment toutes fournitures, la mise en œuvre, le compactage, le réglage mécanique ou manuel sur couche de base stabilisée et le balayage des abords.</p>	ML	

<p><b>5.0</b></p>	<p><b>Bordures et caniveaux</b>  Ces prix rémunèrent au mètre linéaire :  La réalisation de caniveaux, de bordures de trottoir ou d'îlots, en éléments préfabriqués en béton de classe 3 marquages U conformément à la norme NF EN 1340 de février 2004 et des spécifications du CCT. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les éléments à encastrer, <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fouille en tranchée en terrain de toutes natures, si elle n'a pas été réalisée lors du décaissement général de chaussée, avec évacuation des produits,</li> <li>- le compactage du fond de tranchée,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre d'une couche de 20 cm de matériau 0/31,5 sur toute la largeur de la fouille sinon sur au moins 50 cm, et compactée mécaniquement,</li> <li>- la fourniture, le réglage et réglage du béton de fondation dosé à 200 kg/m<sup>3</sup></li> <li>- la fourniture et la mise en place sur cette fondation des éléments préfabriqués,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre du béton d'épaulement,</li> </ul> </li> <li>• pour tous les éléments, <ul style="list-style-type: none"> <li>- le traçage en respectant les positions données sur le plan général ainsi que le profil en long et/ou les pentes indiquées sur le plan général, les hauteurs hors sol données sur le profil en travers type,</li> <li>- la confection des joints</li> </ul> </li> </ul> <p>La longueur sera mesurée en place une fois les joints exécutés.</p>		
<p><b>5.1</b></p>	<p><b>Bordure de type A2</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et pose d'une bordure de trottoir de type A2, compris fourniture et mise en œuvre.</p>	<p>ML</p>	
<p><b>5.2</b></p>	<p><b>Bordures de type T2</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et la pose d'une bordure de trottoir de type T2, compris fourniture et mise en œuvre.</p>	<p>ML</p>	
<p><b>5.3</b></p>	<p><b>Bordure de type T1</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et pose d'une bordure de trottoir de type T1, compris fourniture et mise en œuvre.</p>	<p>ML</p>	
<p><b>5.4</b></p>	<p><b>Bordure de type P1</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et pose d'une bordure de trottoir de type P1, compris fourniture et mise en œuvre.</p>	<p>ML</p>	
<p><b>5.5</b></p>	<p><b>Caniveaux de type CC1</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et pose d'un caniveau de trottoir de type CC1, compris fourniture et mise en œuvre.</p>	<p>ML</p>	
<p><b>5.6</b></p>	<p><b>Caniveaux de type CC2</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p>		

	Dans les conditions définies au prix n°5.0, la fourniture et pose d'un caniveau de trottoir de type CC2, compris fourniture et mise en œuvre.	ML	
<b>5.7</b>	<b>Caniveaux de type CS2</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire : Dans les conditions définies au prix n°4.3, la fourniture et pose d'un caniveau de trottoir de type CS2, compris fourniture et mise en œuvre.	ML	
<b>5.8</b>	<b>Dépose de bordures ou caniveaux tout type en vue de réemploi</b>	ML	
<b>5.9</b>	<b>Dépose de bordures ou caniveaux tout type pour remplacement</b>	ML	
<b>6.0</b>	<b>Ouvrage d'assainissement</b>		
<b>6.1</b>	<b>Regard grille</b> Ces prix rémunèrent à l'unité : La construction d'un regard, à grille plate ou concave, avec avaloir, de type A2, T2, il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements supplémentaires, et dans les mêmes conditions que ceux des tranchées, nécessaires à la mise en œuvre des coffrages, et l'évacuation des déblais excédentaires,</li> <li>- l'exécution des formes de propreté en béton,</li> <li>- la fourniture et la mise en place soignée des coffrages pour une bonne et complète exécution des ouvrages, conformément aux dessins joints au dossier ou à ceux établis par l'entrepreneur et visé par le Maître d'œuvre, de section carrée et de dimensions conformes aux dessins des ouvrages,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre du béton B20 dans les coffrages, sa vibration,</li> <li>- les raccordements des canalisations à l'ouvrage, des éléments d'ouvrages entre eux, les reprises de bétonnage ou de maçonneries, assurés avec la même étanchéité que les tuyaux entre eux,</li> <li>- le décoffrage, éventuellement ragrément, reprise de bétonnage ou de maçonneries,</li> <li>- le remblaiement soigné autour de l'ouvrage en 0/31.5 compactés mécaniquement.</li> </ul> Ce prix s'applique quel que soit le diamètre des canalisations à raccorder et la profondeur de l'ouvrage.		
<b>6.2</b>	<b>Regard a grille concave 50 X 50</b> Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°6.1, la construction d'un regard sous chaussée, équipé d'une grille concave carrée à cadre renforcé 500mm X 500mm classe 400	U	
<b>6.3</b>	<b>Regard à grille plate 50 X 50</b> Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°6.1, la construction d'un regard sous chaussée, équipé d'une grille plate carrée à cadre renforcé 500mm X 500mm classe 400	U	
<b>6.4</b>	<b>Regard à grille avec avaloir 100x25</b> Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°6.1, la construction d'un regard sous chaussée équipé d'une grille plate carrée à cadre renforcé 1000 mm X 250mm avec avaloir de type A2 ou T2 de classe 400	U	
<b>6.5</b>	<b>Caniveau à grille – grille de seuil type « acco »</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire :		

	<p>La confection d'un caniveau à grille de seuil de type « acco », il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements en terrain de toute nature,</li> <li>- la confection d'un caniveau, la mise en place d'éléments préfabriqués en béton ou en résine,</li> <li>- la fourniture et le scellement du cadre d'appui</li> <li>- la fourniture et la pose de grille plate en galvanisée y compris système de fixation,</li> <li>- le raccordement au réseau pluvial,</li> <li>- la réalisation soignée des abouts,</li> <li>- le remblaiement périphérique, ainsi que toutes sujétions afférentes à une bonne réalisation de l'ouvrage.</li> </ul>	ML	
<b>6.6</b>	<p><b>Confection de drains</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire : La confection de drains traditionnels de largeur forfaitaire de 0,50m, comprenant le déblai en terrain de toutes natures, l'évacuation des matériaux, la fourniture et la pose d'un géotextile, la fourniture et la pose de drain Ø 110 mm, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux constituant le massif filtrant ( 10/14 et 20/40)</p>	ML	
<b>6.7</b>	<p><b>Raccord de drains au système d'assainissement</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire : Le raccordement du drain au système d'assainissement et l'ouvrage sur lequel celui-ci se raccorde. Ce prix ne s'applique que pour le raccordement du drain à système d'assainissement existant avant les travaux.</p>	ML	
<b>6.8</b>	<p><b>Tranchée et canalisation</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire : L'exécution d'une tranchée, et la fourniture et pose d'une canalisation d'assainissement. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements en terrain de toutes natures, pour ouvrir une tranchée d'une largeur en fond de fouille égale au diamètre extérieur du tuyau augmentée forfaitairement 0.60m jusqu'au Ø 600 mm et de 0.80m au-delà, et quelle que soit la profondeur de celle-ci,</li> <li>- la démolition et l'évacuation des anciennes canalisations qui devront être remplacées, quelles que soient leur nature et leurs diamètres,</li> <li>- les longuement et croisements de câbles et canalisations en place dans le sous-sol,</li> <li>- l'étaieage et le blindage suivant les normes en vigueur, pour des profondeurs supérieures à 1.30m, y compris toutes fournitures, la mise en place, l'entretien et le démontage, de ce matériel,</li> <li>- l'épuisement et le détournement éventuels des eaux de ruissellement et internes,</li> <li>- le réglage et damage au fond de fouille,</li> <li>- la mise en place pour lit de pose d'un matelas de sable de 0.10 mètre d'épaisseur,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre soignée du tuyau, y compris les coupes éventuelles et la confection des joints,</li> <li>- la constitution, en sable ou matériau fin expurgé</li> </ul>		

	<p>de cailloux, de l'assise du tuyau jusqu'à la hauteur de son diamètre horizontal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le remblaiement jusqu'à 0.10 mètre au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau, avec les matériaux indiqués ci-dessus et soigneusement compacté,</li> <li>- le remblaiement de la tranchée avec les déblais s'ils sont réutilisables, ou un matériau d'apport agréé par le Maître d'œuvre ou son représentant, régalez par couches de 0.20m et compacté mécaniquement, y compris l'évacuation des déblais excédentaires,</li> <li>- le remblaiement de la tranchée sous chaussée et/ou sous passages d'engins, avec un matériau 0/31.5, fourni transporté et mis en œuvre comme défini au paragraphe ci-dessus.</li> </ul> <p>La longueur à prendre en compte sera mesurée sur la génératrice supérieure de la canalisation en œuvre.</p>		
<b>6.9</b>	<p><b>Tranchée et canalisation P.V.C. Ø 100 MM classe 34 CR8</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>Dans les conditions définies au prix n°6.8 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 100 mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure et inférieur à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p>	ML	
<b>6.10</b>	<p><b>Tranchée et canalisation P.V.C. Ø 200 MM classe 34 CR8</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>Dans les conditions définies au prix n°6.8 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 200mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure et inférieur à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p>	ML	
<b>6.11</b>	<p><b>Tranchée et canalisation P.V.C. Ø 315 MM classe 34 CR8</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>Dans les conditions définies au prix n°6.8, l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 315mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure et inférieur à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p>	ML	
<b>6.12</b>	<p><b>Tranchée et canalisation P.V.C. Ø 400 MM classe 34 CR8</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>Dans les conditions définies au prix n°6.8, l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 400mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure et inférieur à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p>	ML	

6.13	<p><b>Têtes de sécurité sur fosse</b>  Ce prix rémunère à l'unité :  La réalisation d'une tête de sécurité préfabriquée, sur les fossés parallèles à l'axe du projet, en amont et en aval des ouvrages construits dans le fossé. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements nécessaires au dégagement du gabarit de l'ouvrage, compris l'évacuation des matériaux excédentaires,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre du béton de pose dosé 300kg/m<sup>3</sup>,</li> <li>- la fourniture et la mise en place de l'élément préfabriqué répondant aux spécifications de la norme NF 98941,</li> <li>- le raccordement à la canalisation y compris toutes sujétions pour une bonne et complète exécution de l'ouvrage.</li> </ul> <p>Ce prix s'applique indifféremment à une tête amont ou aval raccordée à la canalisation en place</p>	U	
7.0	<b>Ouvrage de Soutènement</b>		
7.1	<p><b>Terrassements pour construction des soutènements en masse</b>  Ce prix rémunère au mètre cube en place :  Le dégagement du gabarit nécessaire à la construction d'un soutènement et de son dispositif de drainage (à l'arrière des maçonneries), ou remblai technique à l'arrière des éléments préfabriqués emboîtables, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements en terrain de toute nature, jusqu'au niveau supérieur de la fondation ou du radier supportant l'ouvrage conformément aux profils en travers joints au dossier,</li> <li>- la mise en dépôt provisoire de ces matériaux, pour réutilisation en remblai à l'arrière des maçonneries.</li> </ul> <p>Le cube à prendre en compte correspond au volume de déblai en place, déterminé par le système du métré établi au moyen de profils en travers levés contradictoirement avant et après exécution.</p> <p>Ce prix comprend également les éventuelles démolitions de maçonneries existantes, et le tri de ces matériaux dans le cas où l'Entrepreneur souhaiterait les réutiliser (après accord du maître d'œuvre) pour constituer le drain en pierre sèches à l'arrière des nouvelles maçonneries</p>	M <sup>3</sup>	

7.2	<p><b>Fouilles en tranchée pour fondation de mur</b>  Ce prix rémunère au mètre cube en place :  La réalisation d'une fouille en tranchée pour mise en œuvre du béton de fondation. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les terrassements nécessaires à la confection d'une fouille en tranchée, en terrain de toute nature, jusqu'à la côte indiquée sur les profils en travers du projet ou au minimum à 0.80m en dessous du point le plus bas du profit projet à la verticale de cette tranchée, et d'une largeur correspondante à celle indiquée sur les profils en travers,</li> <li>- l'évacuation de ces déblais,</li> <li>- les coffrages si nécessaires, et blindages éventuels selon la réglementation en vigueur,</li> <li>- le compactage du fond de fouille.</li> </ul> <p>Dans le cas où le terrain en place ne serait pas de nature à recevoir la surcharge du mur, l'Entrepreneur sera tenu de prévenir le Maître d'œuvre qui prendra les dispositions nécessaires pour créer l'assise conforme au type d'ouvrage prévu.</p>	M <sup>3</sup>	
7.3	<p><b>Fondation de mur en maçonnerie ordinaire :</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire:  La réalisation d'une fondation filante, de largeur 0.60ml et hauteur 0.30ml de moyenne, en béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup></p>	ML	
7.4	<p><b>Maçonneries ordinaires</b>  Ce prix rémunère au mètre carré en œuvre :  La construction d'un mur de soutènement en maçonnerie ordinaire d'une hauteur maximale de 1,60ml. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture, le transport, et le déchargement à pied d'œuvre des moellons bruts du pays,</li> <li>- la fabrication, y compris toutes fournitures, du mortier de ciment,</li> <li>- la pose de moellons,</li> <li>- la confection de barbicanes,</li> <li>- la mise en place de rehausses ou échafaudages éventuels.</li> </ul>	M <sup>2</sup>	
7.5	<p><b>Fourniture et pose d'élément préfabriqué suivant calpinage</b>  Ce prix rémunère au mètre linéaire :  Au mètre, la fourniture et la mise en œuvre d'élément préfabriqué en L pour soutenir les terres. Comprenant la pose sur béton d'assise et caler sur un lit de mortier de ciment parfaitement réglé et nivelé. Le calpinage doit être validé par le maître d'œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur des éléments &lt; ou égal à 2.5ml</li> <li>• Hauteur des éléments entre 2.5 et 3.5ml</li> <li>• Hauteur des éléments entre 3.5 et 5ml</li> </ul> <p>Hauteur des éléments &lt; 5ml</p>	ML ML ML ML	

7.6	<p><b>Remblai à l'arrière des maçonneries ou éléments préfabriqué.</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube en œuvre :</p> <p>La réalisation du remblaiement à l'arrière des ouvrages de soutènement. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la reprise su stock, le chargement, le transport, des matériaux de déblai mis en dépôt provisoire,</li> <li>- le déchargement à pied d'œuvre et la mise en remblai par couches régulières de 20 cm, et le compactage, jusqu'au niveau supérieur du soutènement,</li> <li>- l'évacuation des déblais excédentaires.</li> </ul> <p>Le cube à prendre en compte sera mesuré avant remblaiement.</p>	M <sup>3</sup>	
8.0	<b>Divers</b>		
8.1	<p><b>Enrochements (matériaux issus de carrière)</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube en œuvre :</p> <p>La confection d'enrochements bâtis pour construction de remblai de pente égale à 1/1, pour consolidation de talus ou stabilisation de berges de cours d'eau, avec des matériaux rocheux granitiques issus de carrière.</p> <p>Il comprend :</p> <p>Le réglage de l'assise avec une légère pente vers l'intérieur du déblai, y compris le compactage de celle-ci,</p> <p>La fourniture en carrière et le tri des blocs rocheux de dimensions supérieures à 500 mm</p> <p>Le chargement, le transport, et la mise en place, blocs par blocs à la pelle hydraulique, sur la meilleure assise, sur un parement d'une épaisseur moyenne égale à la moitié de la hauteur, bâtis sur une assise, sur un parement d'une épaisseur moyenne égale à la moitié de la hauteur, bâtis sur une assise horizontale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enrochements compris &lt; 50 m<sup>3</sup></li> <li>▪ Enrochements compris entre 50 et 250 m<sup>3</sup></li> <li>▪ Enrochements compris &gt; 250 m<sup>3</sup></li> </ul>	M <sup>3</sup> M <sup>3</sup> M <sup>3</sup>	
8.2	<p><b>De roulage de gaine d'éclairage public Ø 63 mm</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Le déroulage de graine pour réservation d'éclairage public à l'arrière des bordures de trottoirs, dans les calages latéraux réalisés en béton.</p>	ML	
9.0	<b>Recollement</b>		
9.1	<p><b>Plan de recollement par chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <p>La fourniture des plans de recollement conformément à l'article 40 de CCAG, comportant tous les éléments planimétriques et altimétriques nécessaires pour assurer une description géométrique des ouvrages exécutés. Il comprend :</p> <p>-tous les relevés nécessaires à la bonne exécution des plans de récolement par nature de réseaux, et par triangulation des points caractéristiques de chaque réseau, permettant leur réimplantation d'après les points fixe du bâti (angles de maisons, bordures de trottoir, etc...), et/ou en coordonnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le relevé et le report de tous les systèmes de drainage et de leurs exutoires,</li> <li>- tous ces renseignements seront reportés sur un fichier informatique (format dwg) utilisable sous le logiciel de DAO « autoCAD » utilisé par le maître d'œuvre, ce dernier fournira le fichier informatique du projet.</li> </ul>	FF	